

**RAPPEL
AUX PROPRIÉTAIRES
D'ANIMAUX**



ville.lassomption.qc.ca




NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine



LA VILLE DE L'ASSOMPTION SOUHAITE RAPPELER AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE.

Comme propriétaire d'un animal domestique, vous devez lui prodiguer tous les soins nécessaires à son bien-être. Vous avez aussi la responsabilité de vous assurer que sa présence ne porte atteinte à la qualité de vie du voisinage. Ainsi, si vous êtes propriétaire d'un animal domestique, vous devez :

- 
- **enlever rapidement et proprement ses excréments sur toute propriété privée ou publique;**
 - **l'empêcher d'errer et le tenir en laisse dans les endroits publics;**
 - **respecter les aires où les animaux sont interdits (ex. : parc de conservation et écologique, parc avec aires de jeux);**
 - **vous assurer qu'il ne trouble pas la tranquillité du voisinage.**

Toute personne qui contrevient à l'un ou l'autre des dispositions relatives à la réglementation sur les animaux est passible d'une amende, plus les frais. Pour une première infraction, l'amende minimale est de 100 \$ et pour une récidive 200 \$.

La Ville de L'Assomption tient à rappeler à tout propriétaire d'un chien qu'il doit obligatoirement munir son animal d'une médaille d'identité provenant de la municipalité. D'une durée d'un an (de janvier à décembre), la licence est disponible à l'hôtel de ville au coût de 30 \$. Aussi, selon la réglementation municipale, le nombre total de chiens et de chats qu'il est permis de garder par propriétaire, dans une unité d'habitation ou sur le terrain où est située cette unité d'habitation, ne doit pas excéder trois.

Pour plus de renseignements sur la réglementation relative à la garde des animaux et sur les amendes qui y sont rattachées ou pour toute plainte, veuillez contacter le Berger Blanc au 514 494-2002, poste 222.

Nous vous remercions de votre collaboration.

VLA (2018-01)



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine